Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_05-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 17 septembre 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 23 septembre 2026

ÉCHANGE FONCIER AVEC L'INDIVISION MINGANT DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE RELIANT LANNILIS À LANDEDA À BON PLAISIR

RAPPORT N°05/08/2026

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_05-DE

Dans le cadre des travaux d'aménagement portés par la Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA), il est prévu la réalisation d'un ajustement du tracé de la piste cyclable de Bon Plaisir afin d'en assurer la cohérence et la sécurisation.

Ce projet d'alignement concerne notamment la parcelle cadastrée section BX n°80, pour laquelle une régularisation foncière s'avère nécessaire afin de permettre l'intégration de l'emprise de la piste cyclable dans le domaine public.

Le plan de bornage établi par le cabinet de géomètre-expert Ollivier définit précisément les limites foncières et les superficies concernées par cette opération. L'indivision MINGANT, propriétaire de la parcelle BX 80 valide l'échange de 15 m² de sa parcelle pour la même superficie de l'emprise publique du cheminement doux déjà existant.

Le projet a été présenté et validé par la commission Urbanisme, Foncier et Aménagement lors de sa séance du 14 janvier 2026.

Cet échange, réalisé sans soulte, permettra à la commune de disposer de l'emprise nécessaire à la réalisation du projet de voie cyclable, tandis que l'indivision MINGANT recevra en contrepartie une surface équivalente.

Je vous propose de délibérer.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_05-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 21
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**05/08/2026**
Réunion du 23 septembre 2026

ÉCHANGE FONCIER AVEC L'INDIVISION MINGANT DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE RELIANT LANNILIS À LANDEDA À BON PLAISIR

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Laurent LE GOFF, Catherine COUSTANCE, Hakara TEA, Camille SORDET, Alain PAUL, Isabelle POULLAIN, Françoise GOURIOU, Patrick TAVELLA, Florence MORIZE, Franck DAOUBEN, Françoise GOURVENNEC, Brice ABDEBREIMAN, Katia GOUZIEN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Philippe COAT donne procuration à David KERLAN
Rachel BODENES donne procuration à Martine KERFOURN
Céline SIMIER donne procuration à Isabelle POULLAIN
Ronan BIHANNIC donne procuration à Alain PAUL
Muriel COLLOMBAT donne procuration à Camille SORDET
Gwenaël MAHÉ donne procuration à Brice ABDEBREIMAN

Madame Katia GOUZIEN a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Monsieur Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),

VU l'exposé des motifs précités,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'avis des domaines en date du 2 juillet 2026,

VU le rapport de Mme le Maire,

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_05-DE

Considérant le projet d'aménagement de la piste cyclable reliant les communes de Lannilis et de Landéda à Bon Plaisir, destiné à renforcer la sécurité des déplacements doux et à améliorer les liaisons cyclables du territoire ;

Considérant que la réalisation de cet aménagement nécessite une régularisation foncière avec l'indivision MINGANT, représentée par Monsieur Charles MINGANT, demeurant à Billadoc, 29870 Lannilis, propriétaire de la parcelle cadastrée section BX n°80 ;

Considérant qu'il a été convenu entre les parties de procéder à un échange de terrains portant sur une superficie de 15 m², permettant l'intégration de l'emprise nécessaire à l'aménagement de la piste cyclable tout en maintenant la cohérence des limites foncières ;

Considérant que cet échange est réalisé sans soulte, les parties s'échangeant des surfaces équivalentes ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal approuve l'échange foncier entre la commune de Landéda et l'indivision MINGANT, représentée par Monsieur Charles MINGANT, portant sur une superficie de 15 m², dans le cadre de l'aménagement de la piste cyclable reliant Lannilis à Landéda à Bon Plaisir.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de l'indivision MINGANT une emprise de terrain de 15 m² à détacher de la parcelle cadastrée section BX n°80, et de céder en contrepartie à ladite indivision une emprise communale de superficie équivalente, selon les documents d'arpentage qui seront établis par le géomètre-expert.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal précise que cet échange est réalisé sans soulte, les surfaces échangées étant équivalentes.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal décide de prendre en charge l'ensemble des frais liés à cette opération, notamment les frais de géomètre et les frais d'actes notariés.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents, actes notariés et pièces nécessaires à la réalisation de cet échange foncier.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_05-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	Procuration à Alain PAUL
POULNOT-MADEC Anne		GOURIOU Françoise	
COAT Philippe	Procuration à David KERLAN	TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel	Procuration à Martine KERFOURN	COLLOMBAT Muriel	Procuration à Camille SORDET
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	Procuration à Brice ABDEBREIMAN
KERFOURN Martine		MORIZE Florence	
LE GOFF Laurent	Procuration à Thomas GUELENNOC donnée le 19/9/16	DAOUBEN Franck	
COUSTANCE Catherine		GOURVENNEC Françoise	
TREGUER Alexandre		ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline	Procuration à Isabelle POULLAIN	GOUZIEN Katia	
TEA Hakara		LAOT Romain	
SORDET Camille		CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain		GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle			